

GASTRO-ENTÉRITE

Maladie	Symptômes les plus fréquents	Transmission	Mesures additionnelles à mettre en place
Inflammation de l'estomac et de l'intestin généralement causée par un virus.	Début soudain de nausées, vomissements, diarrhée et crampes abdominales. La fièvre, si elle est présente, est peu élevée.	Mains, objets ou aliments contaminés par des selles ou des vomissements.	Précautions de contact jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes. Si vomissement, appliquer les précautions de contact et de gouttelettes.

Particularités

Apposer l'affiche sur les précautions de contact et gouttelettes à la porte de la chambre du résident pour informer les travailleurs et les visiteurs des mesures de protection recommandées. Le résident doit demeurer dans sa chambre ou dans son appartement pendant la durée des symptômes et jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes. Donner tous les soins dans la chambre des résidents malades. Aider ceux-ci à se laver les mains. Le résident doit utiliser la toilette ou la chaise d'aisance qui lui est réservée.

Mesures de prévention pour les travailleurs

Personnel devant appliquer les mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne (travailleur ou visiteur) qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminé par les selles ou les vomissements du résident atteint de gastro-entérite (ex. : faire le ménage de la salle de bain).
Hygiène des mains	<ul style="list-style-type: none"> Avec eau et savon ou solution hydro-alcoolique. Avant de donner des soins au résident et après l'avoir fait. Après le retrait des gants. Après tout contact avec l'environnement du résident (lit, poignée de porte, toilette). En sortant de la chambre.
Gants non stériles à usage unique	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne (travailleur ou visiteur) qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminé par les selles ou les vomissements du résident atteint de gastro-entérite.
Blouse à manches longues	<ul style="list-style-type: none"> Toute personne (travailleur ou visiteur) qui donne des soins personnels ou qui est en contact avec l'environnement à risque d'être contaminé par les selles ou les vomissements du résident atteint de gastro-entérite.
Masque	<ul style="list-style-type: none"> S'il y a un risque de contact avec des vomissements.

Mesures de prévention pour les visiteurs

Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> Informer les visiteurs de la présence de cas de gastro-entérite et de l'importance de l'hygiène des mains; Il serait opportun de restreindre le nombre de visiteurs aux personnes malades; Les visiteurs qui donnent des soins doivent appliquer les mesures de prévention mises en place dans la chambre ou dans l'appartement (voir la section ci-dessus : Mesure de prévention pour les travailleurs).
------------------	---

Mesures environnementales

Entretien ménager	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyer fréquemment et désinfecter, en utilisant de l'eau de Javel (une partie d'eau de Javel diluée dans neuf parties d'eau), les objets fréquemment touchés (ex. : poignée de porte, téléphone) et la salle de bain (chaise d'aisance, toilette, baignoire). Laisser sécher les surfaces à l'air libre. Autres objets et surfaces moins susceptibles d'être contaminés : nettoyage hebdomadaire ou au besoin avec les produits habituels.
Utilisation des toilettes	<ul style="list-style-type: none"> Toilette à usage réservé au résident malade. Dans l'impossibilité d'avoir une toilette réservée, il faut réserver au résident atteint de diarrhée une chaise d'aisance et désinfecter la toilette après chaque vidange de son contenu.
Matériel de soins et équipement (appareil à pression, stéthoscope, matériel stérile, fauteuil roulant, marchette, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Apporter le minimum de matériel dans la chambre du résident. Matériel réservé au résident, sinon il doit être nettoyé et désinfecté, avant une prochaine utilisation, en utilisant de l'eau de Javel (une partie d'eau de Javel diluée dans neuf parties d'eau).
Matériel d'hygiène et de soins personnels	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mesure particulière. Utiliser les produits du résident.
Buanderie	<ul style="list-style-type: none"> Le lavage peut se faire de façon habituelle avec un détergent commercial courant, en utilisant de l'eau chaude ou tiède.
Vaisselle	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mesure particulière.
Nettoyage des liquides biologiques lors d'incidents	<ul style="list-style-type: none"> Se référer à la section 3.10.1 de la page 34.
Gestion des déchets et du matériel contaminé	<ul style="list-style-type: none"> Sac de plastique fermé et jeté dans les ordures ménagères.